

Image not found or type unknown



Demande de garde d'enfants

Par **AGNESP**, le **14/03/2008** à **11:12**

lors de mon divorce prononcé en juin 2004, sur entente amiable et commune mes trois filles ont été domiciliées chez leur père avec droit de visite libre et sans versement de pension alimentaire (en contre partie je lui laissais la maison).rnrnaujourd'hui, ma situation changeant, je voudrais demander à les récupérer ou au moins avoir la garde partagée. comment dois-je procéder et dois je reprendre un avocat ?